

# AVIS PUBLIC

## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

### DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, Maxime Dauplaise, greffier-trésorier de la susdite municipalité;

**QUE** conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 1685, chemin du Chenal-du-Moine, Sainte-Anne-de-Sorel;

**QU'**il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

**QUE** toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :  
du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à midi.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de février de 2025.



Maxime Dauplaise, M.A.P., gma  
Greffier-trésorier